



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



19074836

le

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Unternehmensgerichts EUPEN

21. Mai 2019

IA/
der Greffier **Grefte**

N° d'entreprise : 0422.858.533

Dénomination

(en entier) : **KARL HUGO AG**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Born, Engelsdorferstraße 13 - 4770 AMEL**

Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire + mandat administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2019:

"L'assemblée décide de renouveler pour une période de six ans les mandats des administrateurs, soit Bernd Hugo et la S.A. "Karl Hugo Development" représentée par Stephan HUGO.

Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2024.

Le mandat du commissaire vient à échéance. L'assemblée décide de renouveler pour une période de 3 ans, échéant à l'assemblée générale ordinaire de 2022 appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2021, le mandat de la S.C.R.L. BAKER TILLY, agréée auprès de l'I.R.E. sous le numéro B00405 et ayant son siège social rue de la Clef, 39 à 4833 Melen. Celle-ci représentée par Madame Anne DORTHU. Les émoluments annuels attachés à cette fonction sont fixés au montant hors TVA de 6.725,00€ payables et indexables annuellement."

Bernd HUGO
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/06/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).